

# ATTESTATION DE CONFORMITE SANITAIRE (ACS)

## Certificate of sanitary conformity

Conformément à l'arrêté du 29 mai 1997 modifié et aux circulaires du Ministère de la Santé  
 DGS/VS4 n° 99/217 du 12 avril 1999 et DGS/VS4 n° 2000/232 du 27 avril 2000

<b>Coordonnées du demandeur /</b> <b>Contact details of the ACS owner :</b>  <b>PİMTAŞ PLASTİK İNŞAAT</b> <b>MALZEMELERİ SAN. VE TİC. A.Ş.</b> <b>Gebze Plastikçiler Organize Sanayi</b> <b>Bölgesi Cumhuriyet Cad. No:52</b> <b>41400 Gebze - KOCAELI</b> <b>Turquie</b>	<b>Nom(s) commercial(aux) du produit fini /</b> <b>Commercial name(s) of the finished product :</b>  <b>U-PVC Raccord (Fittings) /</b> <b>Matière Benvic A608/9735</b>
---	--

**Type de produit fini / Type of finished product :**

<input type="checkbox"/> tube / pipe	<input type="checkbox"/> Réservoirs / Storage systems	<input type="checkbox"/> joint / seal, gasket, o-ring...
<input type="checkbox"/> revêtement pour tubes / coating for pipes	<input type="checkbox"/> Produits pour réservoirs / Products for storage systems	<input type="checkbox"/> composant d'accessoires / accessories components
<input type="checkbox"/> produit de jointoyage / sealing product	<input checked="" type="checkbox"/> raccord et manchon / fittings	<input type="checkbox"/> autre / other :

**Nature du matériau / Type of material :**

<input type="checkbox"/> polychlorure de vinyl PVC	<input type="checkbox"/> polybutylène PB	<input type="checkbox"/> éthylène-propylène EPDM
<input type="checkbox"/> PVC surchloré PVC-C	<input type="checkbox"/> polyamide PA	<input type="checkbox"/> butadiène-acrylonitrile NBR
<input type="checkbox"/> polyéthylène PE	<input type="checkbox"/> polytétrafluoroéthylène PTFE	<input checked="" type="checkbox"/> autre / other : PVC-U
<input type="checkbox"/> polyéthylène réticulé PEX	<input type="checkbox"/> acrylonitrile-butadiène-styrène ABS	
<input type="checkbox"/> polypropylène PP	<input type="checkbox"/> à base de résine époxydique / epoxy resin	

**Température(s) d'utilisation / Temperature(s) for the use :**

<input checked="" type="checkbox"/> Eau froide / Cold water	<input type="checkbox"/> Eau chaude / Warm water	<input type="checkbox"/> Eau très chaude / Hot water
---	--	--

**Commentaires / Comments :**  
 Couleur du matériau / Material color : Gris / Grey

**N° de dossier attribué par le laboratoire habilité / File reference : 20 MAT NY 115**

**Formulation chimique / Chemical formulation :**

Vérifiée par le laboratoire et conforme aux listes positives /  
 Checked by the laboratory and conform to the positive lists

**Essais de migration réalisés selon les normes NF EN 1420, NF EN 13052-1 & NF EN 12873-1 ou -2:**  
**Migration tests performed according to the standards NF EN 1420, NF EN 13052-1 & NF EN 12873-1 or -2 :**


Rapport S/V testé / S/V tested ratio : 1,5 dm<sup>-1</sup> (NF EN 1420 et 13052-1) et 5 dm<sup>-1</sup> (NF EN 12873-1)  
 Facteur de conversion associé / Associated conversion factor : 2 day/dm  
 Date des essais / Tests date : du 14 septembre au 03 décembre 2020 / from September 14 to December 03, 2020.  
 Commentaires : Les essais d'inertie n'ont fait apparaître aucune anomalie. Les résultats sont conformes aux critères d'acceptabilité fixés en annexe 1.  
 Comments : The migration tests do not bring out any anomaly. The results are in accordance with the acceptance criteria set out in annex 1.

**Attestation délivrée par / Certificate issued by :**

Emilie Bailly  
 Responsable Technique / Technical Manager

A la date du / Date of issue : 27 janvier 2021  
 Date d'expiration de l'ACS / Expiry date : 27 janvier 2026

Commentaires / Comments : /

Signature : 

## ANNEXE 1 – Critères d'acceptabilité

Paramètres	Méthodes de mise en eau	Méthodes d'analyse	Critères d'acceptabilité	Unités			
S é r i e 1	NF EN 1420	NF EN 1622	1) Tubes de diamètre intérieur inférieur à 80 mm. - Après 10 jours : si TON/TFN $\leq$ 8,0 alors le produit est réputé avoir réussi et le test peut être arrêté. - Après 10 jours : si TON/TFN > 16,0 alors le produit est réputé avoir échoué. - Après 10 jours : si $8,0 < \text{TON/TFN} \leq 16,0$ alors le test peut être poursuivi jusqu'à 31 jours. - Après 31 jours : si TON/TFN $\leq$ 8,0 alors le produit est réputé avoir réussi. Si TON/TFN > 8,0 alors le produit est réputé avoir échoué.				
			2) Tubes de diamètre intérieur supérieur ou égal à 80 mm, raccords, accessoires, membranes, joints et adhésifs... - Après 10 jours : si TON/TFN $\leq$ 2,0 alors le produit est réputé avoir réussi et le test peut être arrêté. - Après 10 jours : si TON/TFN > 4,0 alors le produit est réputé avoir échoué. - Après 10 jours : si $2,0 < \text{TON/TFN} \leq 4,0$ alors le test peut être poursuivi jusqu'à 31 jours. - Après 31 jours : si TON/TFN $\leq$ 2,0 alors le produit est réputé avoir réussi. Si TON/TFN > 2,0 alors le produit est réputé avoir échoué.				
			Couleur	NF EN ISO 7887	$\leq 10$ à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés	mg/L P/Co	
			Turbidité	NF EN 13052-1	$\leq 0,5$ à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés	NFU	
			COT	NF EN 12873-1 NF EN 12873-2	NF EN 1484	- Après 10 jours : si COT $\leq$ 0,5 alors le produit est réputé avoir réussi et le test peut être arrêté.	
						- Après 10 jours : si COT > 2,0 alors le produit est réputé avoir échoué.	
						- Après 10 jours : si $0,5 < \text{COT} \leq 2,0$ alors le test peut être poursuivi jusqu'à 31 jours.	
						- Après 31 jours : si COT $\leq$ 0,5 alors le produit est réputé avoir réussi. Si COT > 0,5 alors le produit est réputé avoir échoué.	
			Substances ayant une CMT/robinet mentionnée dans les LP*	NF EN 12873-1 NF EN 12873-2	Analyse ou calcul	$\leq$ CMT/robinet (BPA : non détecté) à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés	$\mu\text{g/L}$
						Pour l'eau froide à 10 jours (3ème période de migration) ou à 31 jours (9ème période) en cas d'essais prolongés : $\leq 1$ par pic $\leq 5$ pour la somme des pics	$\mu\text{g/L}$
Rechercher les éléments métalliques et minéraux par balayage ICP-AMS + Mercure	NF EN 12873-1 NF EN 12873-2	NF EN ISO 17294-2 + NF EN 1483 ou NF EN ISO 17852 ou NF EN 12338	$\leq 0,1 \times \text{LQ}^*$ (paramètres disposant d'une LQ fixée dans l'arrêté du 11 janvier 2007) à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés	$\mu\text{g/L}$			
			$\leq 10$ à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés	$\mu\text{g/L}$			

\* CMT/robinet = Concentration maximale admissible au robinet / LP = listes positives / LQ = limite de qualité

Arrêté du 11 janvier 2007 modifié relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées